



Modification simplifiée n°1 prescrite par arrêté communautaire n°2021_09_21 en date du 21 septembre 2021

TABLEAU RECAPITULATIF DES STECAL

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

prescrit le 16 décembre 2013
arrêté le 27 juin 2019
approuvé le 5 mars 2020

Vu pour être annexé à la délibération,
Monsieur le Président

Libellé du secteur	Type de STECAL	Nom du projet	Commune	Superficie totale (en m ²)	Activité existante	Justification du projet
NZ1	Naturel_équipements d'intérêt collectif et services publics _ autres équipements recevant du public	Plaine de loisirs	MAGNAC-LAVALLETTE-VILLARS	4200 m ² (Constructions autorisées dans la limite de 60m ² de surface de plancher totale à l'échelle du site)	Plaine de loisirs servant notamment à des activités d'aéromodélisme (permis de voler) ou pour des sorties scolaires.	Projet d'implantation d'un lieu de stockage et de sanitaire (surface de plancher de 60m ² maximum), pour les besoins liés aux diverses activités se déroulant sur cette plaine de loisirs (parcours santé, parcours pour les écoles, aéromodélisme, ...).
NZ2	Naturel_équipements d'intérêt collectif et services publics _ autres équipements recevant du public	Bords de la Nizonne	GURAT	4070 m ² (Constructions autorisées dans la limite de 400m ² d'emprise au sol totale à l'échelle du site)	Terrain communal servant à l'accueil de manifestations (fête de la commune), dans un état naturel, en bordure de la Nizonne et proche d'un lavoir.	Projet de création d'un espace couvert, type préau (pour 300 à 400 couverts) pour permettre l'accueil de manifestations de plein air, en lien avec la vallée de la Nizonne. Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus large de valorisation de l'église monolithe et de la vallée de la Nizonne (circuit des tourbières), s'inscrivant dans un parcours incluant également Aubeterre.
NZ3	Naturel_équipements d'intérêt collectif et services publics _ autres équipements recevant du public	Abords église monolithe	GURAT	745 m ² (Construction autorisée dans la limite de 12m ² d'emprise au sol totale à l'échelle du site)	Terrain communal, situé entre la vallée de la Nizonne et l'entrée de l'église monolithe.	Projet de création d'un kiosque de 12m ² maximum d'emprise au sol (billetterie, vente de glaces, souvenirs ...) en lien avec la valorisation du site de l'église monolithe. De même que le secteur NZ3, ce projet s'inscrit dans une réflexion plus large de valorisation de l'église monolithe et de la vallée de la Nizonne (circuit des tourbières), s'inscrivant dans un parcours incluant également Aubeterre.
NZ4	Naturel_équipements d'intérêt collectif et services publics _ autres équipements recevant du public	Aire de loisirs	RONSENAC	1300 m ² (Constructions autorisées dans la limite de 10m ² d'emprise au sol totale à l'échelle du site)	Parcelles non cultivées. Site de l'aire de loisirs et de jeux de Ronsenac.	Projet d'extension et de mise en accessibilité des sanitaires sur l'aire de loisirs et jeux pour enfants.

N/5	Naturel_équipements d'intérêt collectif et services publics _ autres équipements recevant du public	Ancien stade de foot	BLANZAGU ET-SAINT-CYBARD	10 100 m ² (Constructions autorisées dans la limite de 10m ² d'emprise au sol totale à l'échelle du site)	Parcelles non cultivées. Site de l'ancien stade de foot.	Projet d'aménagement du site de l'ancien stade de foot (plus en activité), pour le transformer en aire de loisirs. Une étude pré-opérationnelle a été menée par l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16), s'appuyant notamment sur des travaux du CAUE16. Le projet propose les aménagements suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Parking paysager de 48 places - Aire de camping-cars de 10 emplacements - Aire de jeux / terrain de pétanque - Tables de pique-nique - Prairie et plantations d'arbres Le projet prévoit également la rénovation des anciens sanitaires et leur mise en accessibilité, accompagnées d'un habillage pour une meilleure intégration paysagère.
N/6	Naturel_équipements d'intérêt collectif et services publics _ autres équipements recevant du public	Site sportif et de loisirs	ROUGNAC	8000m ² (Construction autorisée dans la limite de 30m ² d'emprise au sol totale à l'échelle du site)	Parcelles non cultivées.	Projet d'aménagement du site sportif et de loisirs. Ce projet prévoit la réfection et mise aux normes des terrains de sports, ainsi que la construction d'un club-house et de sanitaires (dans la limite de 30m ² d'emprise au sol totale). Ce sera aussi l'occasion d'officialiser l'aire de camping-cars attenante.
N/1	Naturel_commerce et activité de service _hébergement tourisme	Domaine du Château de la Mercerie	MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS	15 200m ² (Habitations légères : 10 unités autorisées dans la limite de 20m ² d'emprise au sol / surface de plancher chacune).	Parcelles boisées. Parc du Château de la Mercerie.	Projet sur le site touristique de la Mercerie (10 000 visiteurs/an), qui a pour objectif de renforcer l'attractivité du lieu en apportant un endroit d'hébergement innovant et insolite respectueux de l'environnement. Il s'inscrit dans le projet de développement économique de la commune et plus

						<p>largement du territoire d'Horte et Lavalette.</p> <p>Il s'agit de structures légères (maximum 10 unités) de 2 à 6 places et d'une emprise au sol inférieure à 20m².</p> <p>Les structures seront reliées aux canalisations d'eau potable et d'énergie du site, voire autonome, doté d'un assainissement autonome.</p> <p>Le chauffage au bois utilisera notamment le bois mort non sur pied (tombe de la tempête de 99 située à proximité). L'implantation des structures se trouve dans une partie boisée en bordure d'une prairie sur la partie haute du massif favorisant l'observation de la faune et de la flore, tout en tenant compte du couvert végétal.</p> <p>Les véhicules seront stationnés sur le parking du site de visite du château, le site ne sera ensuite accessible qu'à pied.</p>
Nt2	Naturel_commerce et activité de service_hébergement tourisme	Cursac, Charmant	BOISNE-LATUDE	3 300m ² (Habitations légères : 5 unités autorisées dans la limite de 55m ² d'emprise au sol /surface de plancher chacune).		Projet touristique de chalets en bois (5 maximum) avec stationnement
Proposition de deux STECAL ajoutés suite à la modification simplifiée n°1 du PLUi						
Nt3	Naturel_commerce et activité de service_hébergement tourisme	Site du château de Montchoix	ROUGNAC	8 500 m ²	Parcelle agricole (plus cultivée) avec ancien hangar	
Nt4	Naturel_commerce et activité de service_hébergement tourisme	Plaine de loisirs communautaire (Lombre)	MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS	8 500 m ²	Parcelles boisées (bois de Lombre), sans usage particulier, si ce n'est lieu de loisirs de la plaine communautaire	
				6.39 hectares	Hectares	